

# **MAIRIE DE APPEVILLE**

## **50500 APPEVILLE**

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 9

Ont pris part à la délibération : 10

Convocation : 26.11.20

Affichage : 08.12.2020

### **SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020**

Le trois décembre deux mille vingt à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Robert HOUELBEK, Patrice PATERNOSTER, Joël LEMYRE, Ludovic DRIEU, Aurélien MARION, Maurice STIEMBERT.  
Mesdames Laëtitia LEGALLOIS, Géraldine ROMAIN.

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Ludivine GUERET donne pouvoir à Monsieur Michel LEBLANC, Madame Lucie GRATIEN.

#### **ABSENTS** :

Monsieur Aurélien MARION a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 17 septembre 2020
- Finances : - Etat des dépenses
  - Budget du lotissement : décision modificative
- Legs faudemer
- Proposition d'une aide aux familles pour l'achat de masques aux enfants scolarisés
- Travaux de voirie dans le cadre de la subvention obtenue au titre des amendes de police
- Information sur les projets pouvant relever d'une subvention DETR/DSIL
- Equipement pour la dématérialisation des actes : - logiciels
  - photocopieur
  - demande de DETR
- Salle communale rénovation thermique : - étude des devis
  - demande de DETR/DSIL
- Travaux sur l'église :
  - information sur l'état d'avancement des financements
  - souscription d'un prêt relais
  - virement de crédits
- Autres travaux à l'étude : - clôture du parking de la salle communale
  - clôture aire de sport du lotissement
- Indemnité du prêtre non résident
- Indemnité de fourniture d'électricité au marais
- Questions diverses.

Le compte-rendu du 17 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité sans observations.

**2020-49 – LOTISSEMENT RACCORDEMENT EN ELECTRICITE DE DEUX PARCELLES.**

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis 785€ HT du SDEM pour le raccordement de deux parcelles en électricité.

**2020-52 - LEGS FAUDEMÉR 2020 :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des revenus dégagés par le legs Faudemer à savoir :

- Rémunération du capital placé sur l'école des filles : 946,78 €
- Revenu des fermages : 1 498,87 €

-----  
Total 2 445,65 €

Au vu des revenus dégagés par le legs Faudemer et du nombre de demandeurs, le montant de l'allocation serait de 47,95 €.

Monsieur le Maire propose aux membres présents, vu que les mesures prises par l'Etat en regard de la pandémie COVID 19 ont empêché l'organisation du repas des anciens et induit des dépenses supplémentaires pour l'achat de masques, de porter exceptionnellement cette année l'allocation à 70,00 €.

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et fixe le montant de l'allocation à 70,00 €.

AUVRAY	CHARLES
BAGOT	AGNES
CLEMENT	ROLANDE
CLIN	CHARLES
CUCCO	ROBERT
CUQUEMELLE	GISELE
DRIEU	CHANTALE
DRIEU	ALAIN
FRERET	GILBERTE
FONTAINE	JEAN-CLAUDE
FONTAINE	NICOLLE
JOUAUX	ISABELLE
JOUAUX	ANNE-MARIE

HOUELBECH	CLAUDE
HOUELBECH	MARIE-JEANNE
HOUELBECH	RAYMONDE
HOUELBECH	ROBERT
HOUELBECH	SERGINE
LAISNE	MARIE
LAISNE	JEAN
LAISNE	CHANTAL
LECAUDEY	JEAN
LECAUDEY	JANICK
KLAWCZINSKI	RAYMOND
KLAWCZINSKI	FRANCINE
LEBARBIER	JEANNE
LEBARBIER	CATHERINE
LEPLANQUAIS	PIERRETTE
LEPLANQUAIS	MICHEL
LEMYRE	JOEL
MAUDUIT	ALICE
MAUDUIT	JEAN
MESLIN	MARIE
MESLIN	JEAN-PAUL
NOEL	YVES
NOEL	JOSETTE
PATERNOSTER	PATRICE
PATERNOSTER	NICOLE
PITREY	FERNAND
REUSSARD	BERNARD
REUSSARD	ODILE
ROSE	HENRIETTE
ROSE	BERNARD
TANTEL	JEAN-MARIE
TESTA	DANIEL
TESTA	GENEVIEVE
TREBERT	JACQUES
TREBERT	MARIE-THERESE
TREBERT	DANIEL
VASCHE	MICHELINE
VERMEULIN	ANDREE

### **2020-53- PROPOSITION D'UNE AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACHAT DE MASQUES AUX ENFANTS SCOLARISES :**

Monsieur le Maire propose aux membres présents d'octroyer une aide aux familles pour l'achat de masques à leurs enfants âgés de 6 ans et plus, scolarisés du primaire au lycée.

Au vu du coût estimé de la dépense pour un enfant le montant de cette aide pourrait être de 50,00 € par enfant, somme qui couvrirait le coût des masques pour l'année scolaire.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide d'octroyer aux familles pour l'achat de masques une aide de 50,00 € par enfant âgé de 6 ans et plus, scolarisé du primaire au lycée.

Cette aide sera délivrée sur demande de la famille accompagnée du certificat de scolarité de(s) l'enfant(s) bénéficiaire(s).

### **2020-54- TRAVAUX DE VOIRIE :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'une aide avait été sollicitée auprès du conseil départemental de la Manche pour l'aménagement de l'accotement route de Gruchy. Le conseil départemental a répondu favorablement et la commune a obtenu une aide de 2 316,00€ dans le cadre des amendes de police.

Ces travaux ont été présentés à la commission voirie et plusieurs devis ont été réalisés. Après délibération à l'unanimité le conseil municipal retient pour l'aménagement de l'accotement route de Gruchy le devis de la SARL Duval d'un montant de 4 309,40 € HT.

### **2020-55-EQUIPEMENT POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES :**

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune va s'engager dans la procédure de dématérialisation des actes.

Pour se faire :

- une convention doit être signée avec le représentant de l'Etat
- et il va être nécessaire d'acheter un logiciel et de renouveler le photocopieur vieillissant. Pour l'acquisition de ces équipements la commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 80% au titre de la DETR.

Le logiciel va être acheté auprès de notre prestataire pour les logiciels de comptabilité et d'état-civil. Pour le photocopieur deux fournisseurs ont été consultés.

Après délibérations à l'unanimité le conseil municipal, pour permettre la dématérialisation des actes :

- Autorise Monsieur le maire à signer avec le représentant de l'Etat une convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.
- Accepte les devis suivants pour l'acquisition d'un logiciel et le renouvellement du photocopieur :
  - Pour l'achat du logiciel le devis de la société COSOLUS pour un montant de 512,00 HT
  - Pour le renouvellement du photocopieur le devis la société KONICA MINOLTA pour un montant de 3 340,00€ HT avec un contrat de maintenance facturé à la copie.
- Valide le plan financement ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la DETR.

DEPENSES	Lot	Montant HT
	Logiciel	512,00
	Photocopieur	3 340,00
	Total	3 852,00

FINANCEMENT	Montant	Taux
Etat DETR	3 081,00	80%
Commune	771,00	20%
<b>TOTAL</b>	<b>3 852,00</b>	<b>100%</b>

### **2020-56- SALLE RENOVATION THERMIQUE :**

Monsieur le Maire informe les membres présents que le diagnostic de performance énergétique réalisé sur la salle communale la classe en F (très énergivore). Des travaux d'isolation des combles perdus et le remplacement des vieux convecteurs par des chauffages à fluide caloporteur permettraient d'améliorer nettement les performances énergétiques de la salle communale. Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention de 20% de l'Etat au titre de la DETR.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de travaux de rénovation thermique de la salle communale et retient les devis suivants :

- Pour l'isolation des combles le devis de l'entreprise AGNES Fabrice pour un montant de 3 525,00€ HT.
- Pour la fourniture et la pose de chauffages à fluide caloporteur le devis de l'entreprise DBService pour un montant de 3 176,78€ HT.

Les membres présents valident le plan financement ci-dessous et autorisent Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la DETR.

DEPENSES	Lot	Montant HT
	Isolation des combles	3 525,00
	Chauffages à fluide caloporteur	3 176,78
	Total	6 701,78

FINANCEMENT	Montant	Taux
Etat DETR	1 340,00	20%
Commune	5 361,78	80%
<b>TOTAL</b>	<b>6 701,78</b>	<b>100%</b>

## **2020-57- TRAVAUX DE L'ÉGLISE SOUSCRIPTION D'UN PRÊT RELAIS.**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a reçu l'accord de subvention de la DRAC pour les travaux de l'église, une convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine et le dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services du conseil départemental de la Manche. Le versement de ces subventions n'interviendra qu'après acquittement des factures, la commune va donc devoir souscrire un prêt relais pour couvrir les factures en attente de l'encaissement des subventions et du FCTVA. Le montant nécessaire estimé pour couvrir ces différés d'encaissement est de 110 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues :

Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté;

Et décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution du prêt suivant :

- prêt relais de 110 000,00 €, d'une durée maximale de 24 mois, destiné à assurer le financement du projet et dont le remboursement s'effectuera in fine, au taux de 0,55%. Le paiement des intérêts est trimestriel.  
Frais de dossier : 200,00 €
- de prendre l'engagement au nom de la Communes d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.
  
- De prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires.
- De conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérés.

## **2020-58 -INDEMNITE DU PRETRE NON RESIDENT :**

Le Conseil Municipal décide à la majorité de verser pour l'année 2020 la somme de cent vingt euro et quatre vingt dix-sept centimes (120,97 euros) à Monsieur l'Abbé en charge de la commune, au titre du gardiennage de l'église pour un prêtre non résident, en respect de la circulaire préfectorale n° 87-225 du 2 février 1987 et de la circulation ministérielle du 5 avril 2017.

## **2020-59 - INDEMNITE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE AU MARAIS :**

Il convient comme les années précédentes d'indemniser Monsieur Jean-Claude FONTAINE qui fournit l'alimentation électrique pour la clôture du marais communal géré en estive.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à Monsieur FONTAINE Jean-Claude pour ce service une indemnité de 70€ pour l'année 2020.

**2020-60 – REMBOURSEMENT DE LA CAUTION :**

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à reverser à Madame Laura HOUYVET et Monsieur Renaud LEMAIRE qui ont quitté le logement communal au « 12 route de gruchy » en début d'année leur dépôt de garantie caution de 460,00€.